



# Projet éolien de Rayssac

## Livret d'information

Décembre 2021



# SOMMAIRE

---

-Préambule.....	2
- La société Volkswind.....	2
-L'éolien.....	3
- Un parc éolien.....	5
- Les démarches d'un projet.....	6
- Historique du projet.....	7
- La zone de projet.....	8
- L'étude naturaliste.....	16
- L'étude paysagère.....	17
- L'étude acoustique.....	19
- Les retombées économiques.....	22
- Acceptabilité de l'éolien.....	23
- La concertation.....	25
- Le financement participatif.....	26
- L'éolien en questions.....	27
- Bibliographie / Webographie / Glossaire.....	31



## Préambule

---

La société Volkswind France souhaite, via ce livret, vous informer sur l'énergie éolienne et vous faire état de l'avancement du projet sur la commune de Rayssac.

Depuis mai 2021, Volkswind France a réalisé une étude de préfaisabilité au sud-est de Rayssac, entre les hameaux de Gabrials, la Trivale, Castanet et Bertal (commune de Paulinet), qui s'est révélée propice à la poursuite des réflexions. En effet, cette zone est en dehors des servitudes techniques, sensibilités paysagères et naturalistes identifiées au niveau régional.

Ces éléments ne présagent en rien de la faisabilité d'un projet, c'est pourquoi nous avons décidé d'investir dans des études poussées afin de définir clairement si un projet éolien pourrait à terme être implanté et dans quelles conditions. Ainsi, des études naturaliste, paysagère et acoustique ont été lancées.

Une première exposition d'information à la salle communale de Rayssac a été organisée du 27 octobre au 06 novembre 2021 afin de présenter à la population la zone de projet et les études en cours.

La phase d'étude se terminera à l'été 2022 et déterminera la faisabilité du projet éolien. Une seconde exposition pourra être organisée après la phase d'étude afin de présenter le projet retenu à la population.

## La société Volkswind

---

Créée en 2001, **Volkswind France** est une entreprise française, spécialisée dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens.

En 2015, afin de soutenir une croissance importante, la société a intégré le groupe Axpo spécialiste de la production, du traitement et de la commercialisation d'énergie en Europe.

En 2021 Volkswind France comptabilise 55 parcs éoliens construits sur le territoire national (soit 835 MW et 345 éoliennes).

**La raréfaction des ressources et le changement climatique nous imposent de modifier fortement nos manières de consommer et de produire de l'énergie.** En effet l'utilisation massive d'énergies fossiles a engendré un relâchement important de gaz à effet de serre, principale cause du réchauffement de la planète.



**Une transition énergétique semble donc indispensable** et les énergies renouvelables constituent une réelle opportunité pour répondre à une partie de nos besoins énergétiques dans le respect d'impératifs environnementaux, sociaux, économiques, stratégiques et éthiques.

### *L'énergie éolienne*

En plus d'être une énergie connue, maîtrisée et fiable, l'énergie éolienne cumule plusieurs avantages :

- **Inépuisable** : 3 régimes de vent distincts couvrent le territoire français.
- **Propre** : après 12 mois d'exploitation, les émissions de CO2 liées à la fabrication, aux transports, à la construction et au démantèlement sont compensées. <sup>(1)</sup>
- **Sûre** : Pas de déchets dangereux. <sup>(1)</sup>
- L'éolienne est **réversible** et **recyclable** à 98 %. <sup>(1)</sup>
- 1 MW produit équivaut à la consommation de 1000 personnes.
- **Compatible avec d'autres activités** comme l'agriculture.
- **Prix concurrentiel** de l'électricité.
- **Créatrice d'emploi** locaux. <sup>(1)</sup>

**L'énergie du vent s'inscrit donc parfaitement dans la problématique de la transition énergétique.**

<sup>(1)</sup> voir p31

## **Objectifs et lois pour la transition énergétique**

### Au niveau international :

#### **Protocole de Kyoto (1997)**

- Réduire de 8% les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990 (engagement 2020)



#### **Accords de Paris (2015)**

- Réduction des gaz à effet de serre
- Désinvestissement des énergies fossiles
- Neutralité carbone

### Au niveau européen :

#### **Paquet énergie climat (2008)**

- Porter à 20% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique
- Réduire de 20% les émissions de CO<sub>2</sub>
- Accroître de 20% l'efficacité énergétique



#### **Révision de 2018 (objectifs 2030)**

- Réduire de 40% les émissions de GES par rapport à 1990
- Porter à 32% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique
- Accroître de 32,5% l'efficacité énergétique

### Au niveau national :

#### **Grenelle I et II (2009/2010)**

- Diviser par 4 les émissions de GES par rapport à 1990

#### **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**

- 36% d'ENR dans le mix énergétique en 2028, dont 31% d'origine éolienne
- 24 100 MW d'éolien terrestre en 2023
- 33 200 à 34 700 MW d'éolien en 2028



#### **Stratégie nationale bas-carbone (2020)**

- Décarboner la production d'énergie d'ici 2050
- Atteindre la neutralité carbone dès 2050

#### **Futurs énergétiques 2050 - RTE (2021)**

- Scénario 100% ENR : augmentation de la part de l'éolien terrestre à 21% du mix énergétique français (x4 par rapport à aujourd'hui)
- Scénario 50% ENR / 50% nucléaire : augmentation de la part de l'éolien terrestre à 13% du mix énergétique français (x2,5 par rapport à aujourd'hui)

### Au niveau régional :

#### **SRADDET Occitanie**

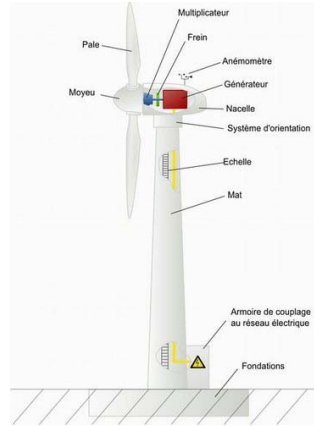
- Objectif de 3 600 MW installés à l'horizon 2030, 46% de l'objectif réalisé au 30 novembre 2021, soit 1 659 MW installés

# Un parc éolien

## L'éolienne

Version moderne du moulin à vent, une éolienne récupère l'énergie cinétique du vent qu'elle transforme en énergie mécanique grâce aux pales. Cette énergie mécanique entraîne, via le moyeu, une génératrice qui crée un courant électrique.

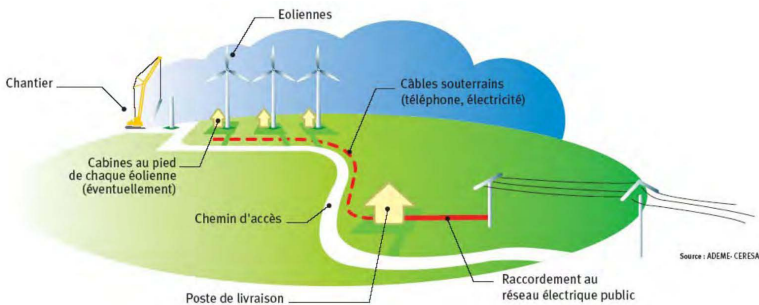
L'électricité produite est ensuite traitée par un convertisseur avant d'être injectée sur le réseau de distribution.



**L'éolien est une énergie qui utilise peu d'espace au sol par rapport aux autres énergies.** Une éolienne occupe au sol une surface de 2 500 m<sup>2</sup> soit 0,25 ha pour une puissance d'environ 3 à 4 MW.

De part cette faible emprise au sol, une éolienne est compatible avec l'exploitation agricole de la parcelle. Certains agriculteurs cultivent jusqu'à trois mètres de la base du mât (cf. photographie).

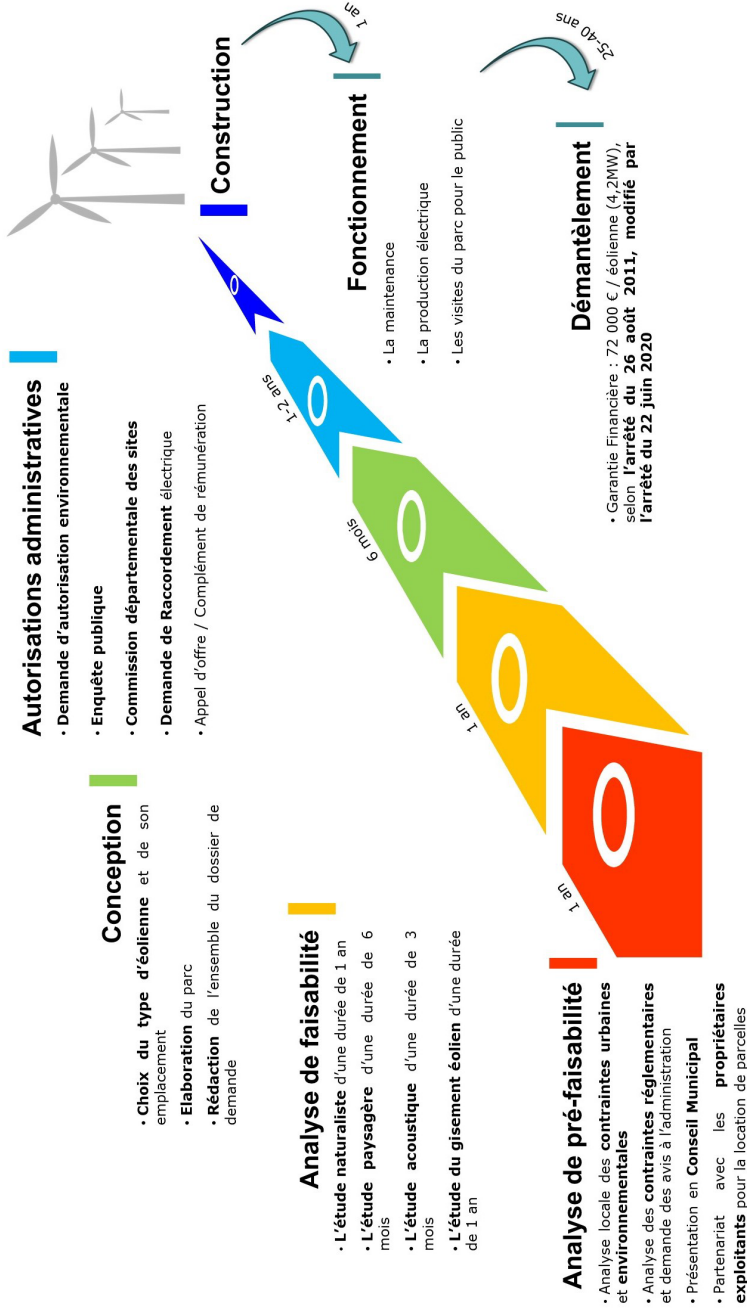
## La composition d'un parc éolien



Des câbles souterrains relient les éoliennes au poste de livraison. Celui-ci est raccordé au réseau de distribution via le poste source. **L'ensemble des réseaux du parc éolien sont enterrés.**



# Les démarches d'un projet



## Historique et planning prévisionnel

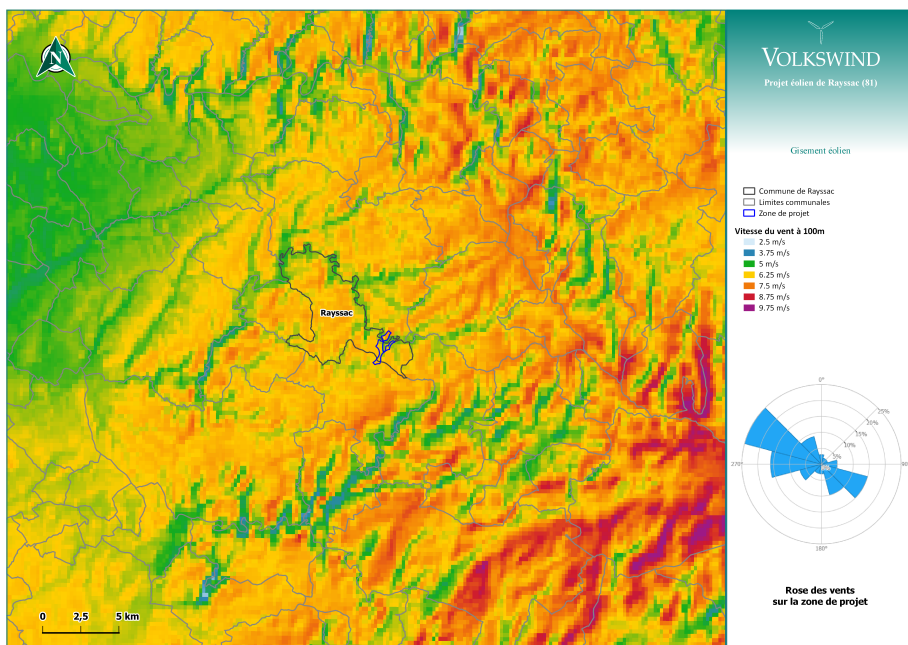
---



## La zone de projet

La zone du projet dispose d'un bon gisement éolien : la vitesse moyenne du vent est d'environ 6,2 m/s à 100 m de hauteur\*. Un mât de mesure de vent de 100m de hauteur va être installé en mars 2022 pour une durée de 1 an afin de mesurer précisément le gisement éolien. Il permettra également de mesurer l'activité des chauve-souris en altitude.

A noter également que la zone de projet se situe en dehors de toute zone naturelle protégée (sites NATURA 2000, ZNIEFF ...).



Après une étude des contraintes urbaines et techniques, des sensibilités environnementales et patrimoniales, une zone potentielle propice au développement éolien a émergée au sud-est de Rayssac, entre les hameaux de Gabrials, la Trivale, Castanet et Bertal (commune de Paulinet).

Cette zone de projet s'inscrit dans la continuité du parc éolien en instruction sur la commune de Paulinet (4 éoliennes).

La zone d'étude est représentée sur la carte de la page suivante. Une implantation de 5 éoliennes dont 1 sur Paulinet est envisageable mais celle-ci sera définie avec précision à la fin des études.

\* Source : Global Wind Atlas



# VOLKSWIND

Projet éolien de Rayssac (81)

Contraintes globales

- Zone de projet
- Limites communales
- Projet éolien de Paulinet (en instruction)

### Servitudes aéronautiques

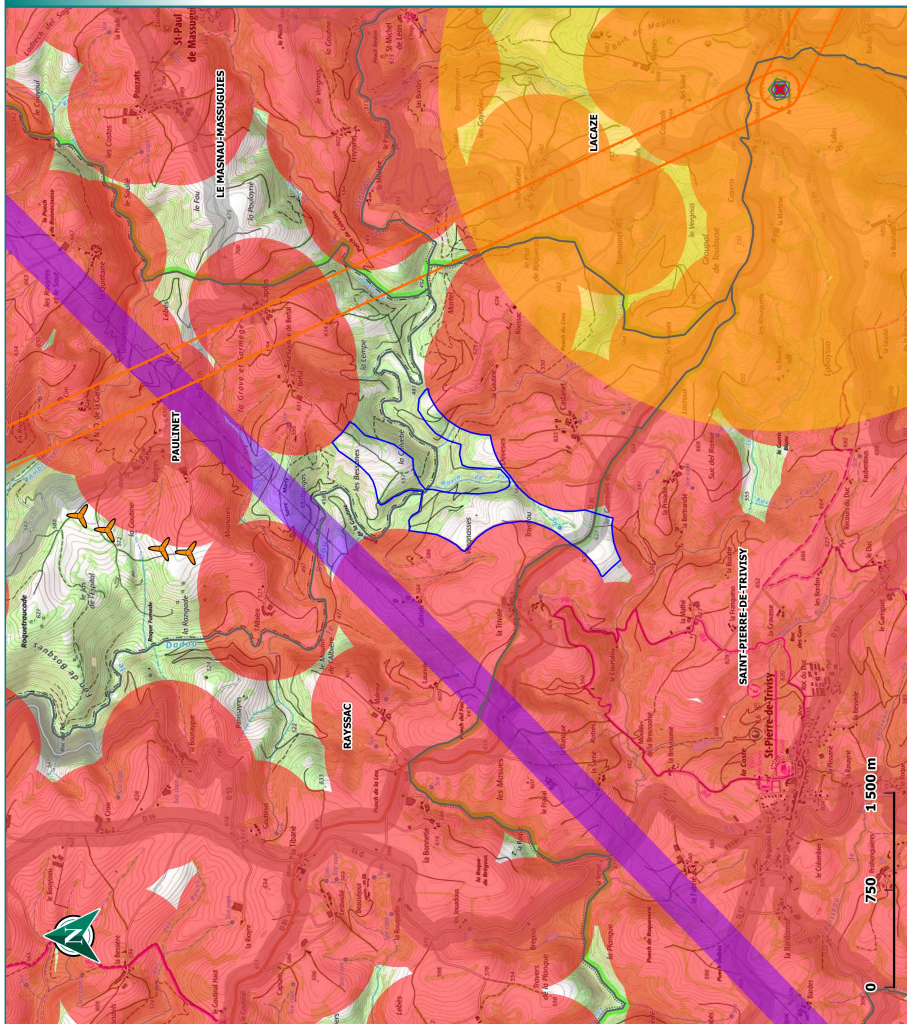
- Station SGAMI
- Zone de servitude station SGAMI
- Protection de faisceau PT2LH

### Contraintes réglementaires

- Distance aux habitations - 500 m
- Distance aux routes - 100 m
- Distance aux lignes HT - 150 m



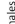
### Servitude radioélectrique

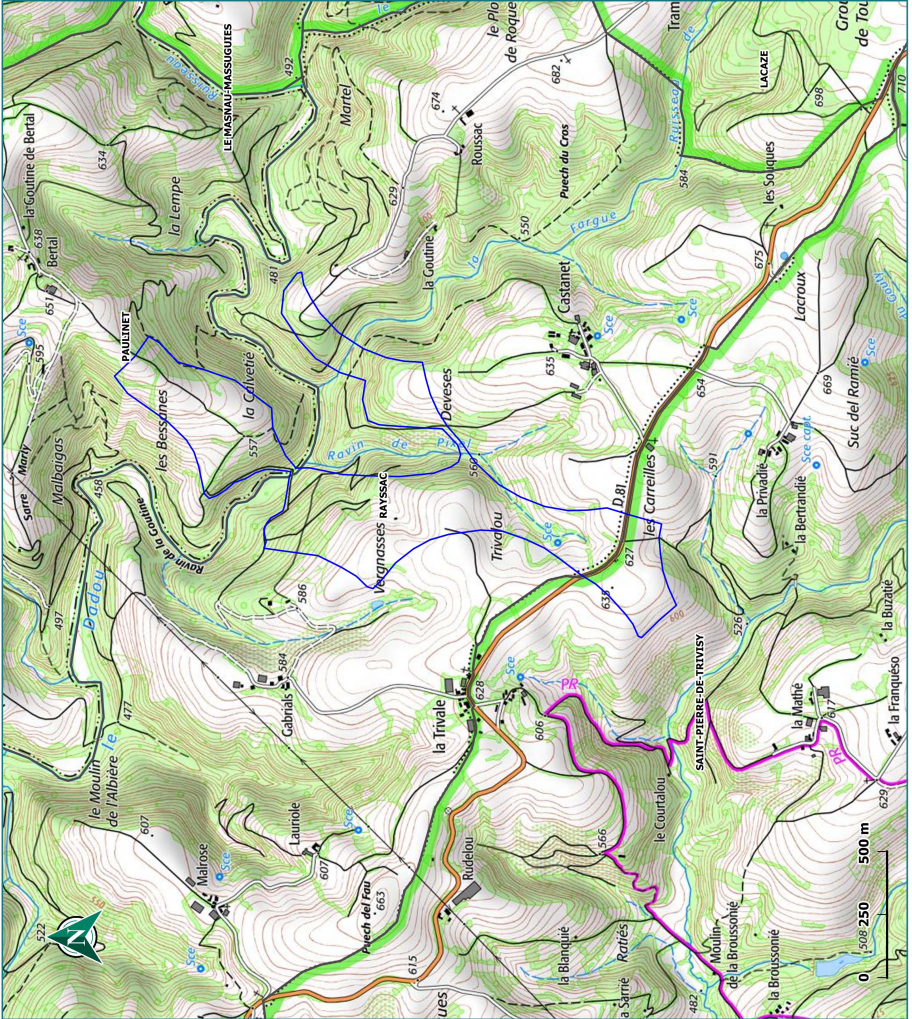
- PT1
- PT2





Zone d'étude

-  Zone de projet
-  Limites administratives
-  Limites communales





Dans les 20 km du projet de Rayssac, on ne recense qu'un seul parc éolien construit, à savoir celui d'Assac qui dispose de 10 machines. En revanche, 5 projets sont en cours de développement, à différents stades d'avancement. A proximité du projet porté par Volkswind, 2 projets sont actuellement en instruction :

- Paulinet (Plateau de Ruèges).
- Berlats / Viane / Espérausses (Puech Moncamp),

Certains projets ont également été autorisés, notamment celui de Montredon-Labessonnié (5 machines) et celui de Lacaze (8 machines).

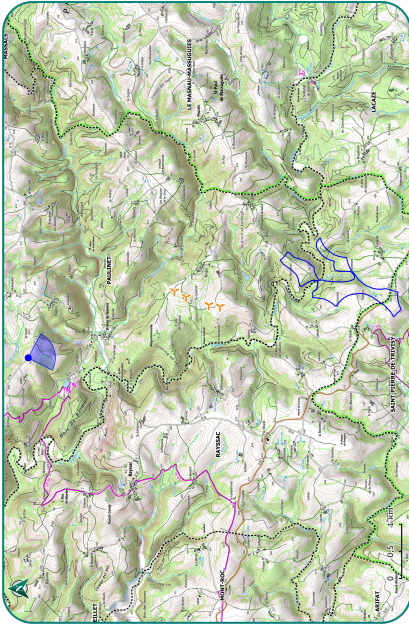
La zone de projet sur Rayssac et Paulinet se positionne en continuité du parc éolien déjà en instruction sur Paulinet.

### **Situation des parcs éoliens à proximité de la zone de projet**

Parcs éoliens	Nombre d'éoliennes	Puissance du parc (MW)	Hauteur des machines (m)
<b>Construits</b>			
Assac	10	20,5	125
<b>Autorisés</b>			
Montredon-Labessonnié	5	10,25	125
Lacaze	8	18,4	130
<b>En instruction</b>			
Berlats / Espérausses	5	11	125
Paulinet	4	9,4	150
<b>Refusés</b>			
Lacaze	2	4,6	130

Dans les pages suivantes, sont présentés deux visuels afin de localiser la zone du projet et sa cohérence avec celle du projet en instruction de Paulinet.

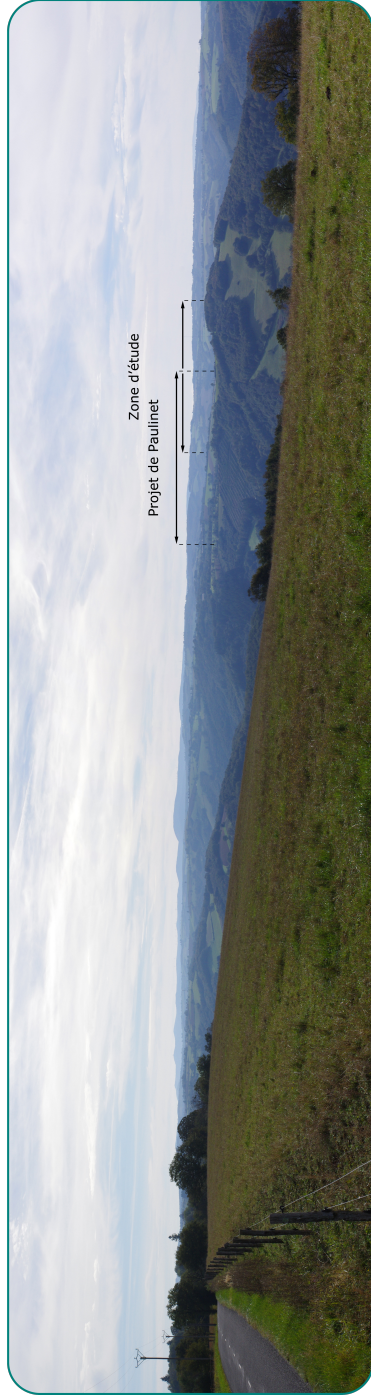
## Votre projet en images



Distance à la zone d'étude : **4,9 km**

Le point de vue est situé au nord de la zone de projet, sur la commune de Paulinet. Nous nous situons au niveau de la RD79 avant d'arriver au bourg de Paulinet, entre les hameaux de Plagnes et Lintin.

La zone d'étude vient s'insérer en arrière-plan du projet éolien de Paulinet.

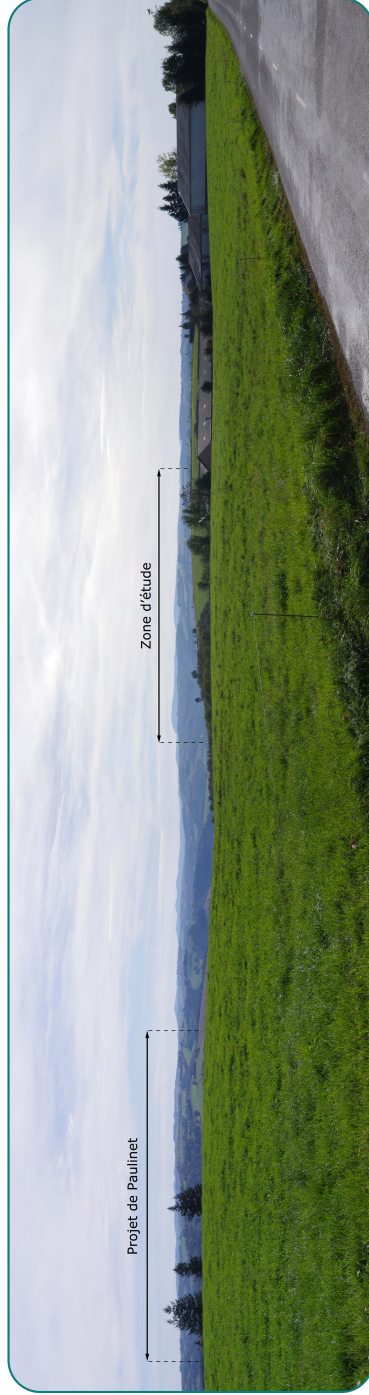
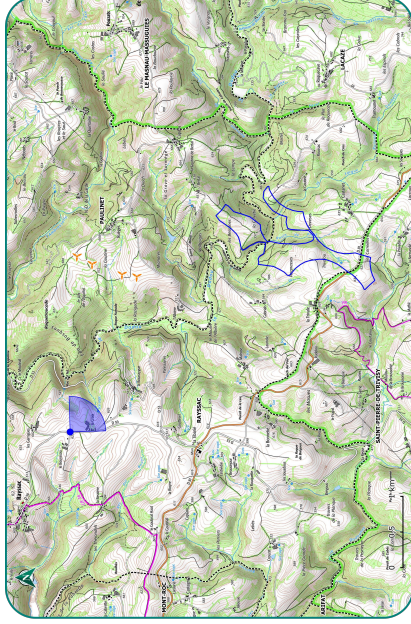






Distance à la zone d'étude : **3,5 km**

Les vues en direction du projet étant impossibles depuis le bourg de Rayssac en raison de la topographie et de la végétation, le point de vue se situe à la sortie du bourg. Nous sommes situés sur la RD59, au niveau du hameau "le Bouyssou". La zone d'étude vient compléter le projet en instruction sur la commune de Paulinet.

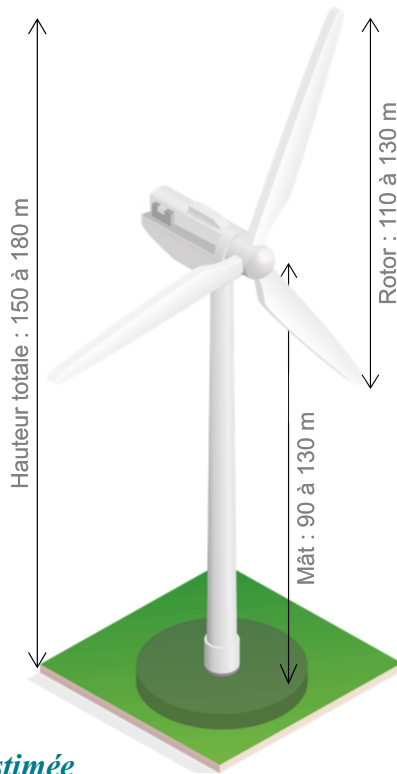


## *Le modèle d'éolienne*

Les éoliennes du projet seront de type **Vestas V117** d'une hauteur en bout de pales comprise entre **150 et 180 mètres** pour une puissance unitaire de **4 à 5 MW**.

Un potentiel technique de **4 éoliennes** est envisageable sur la commune de Rayssac (sous réserve des résultats d'études).

Les éoliennes du projet seront implantées à **plus de 500 mètres** de toute habitation.



## *La production estimée*

**Quatre éoliennes d'une puissance totale de 16 MW produiront environ 32 000 000 kWh/an, soit la consommation électrique d'environ 16 000 habitants et permettront d'éviter chaque année l'équivalent des émissions de 6 500 véhicules.**

Le poste de livraison pourra être relié au réseau de distribution par un câble enterré jusqu'au **poste source de Miolles** qui se situe à environ **13 km au Nord-Est** de la zone de projet.

## L'étude naturaliste

---

### *Habitats présents sur la zone de projet*

La zone d'étude est composée essentiellement de parcelles agricoles exploitées. On retrouve également quelques surfaces boisées et zones humides.

L'étude naturaliste, réalisée par le bureau d'étude CERA Environnement, a débuté en juillet 2021 pour une durée d'une année, afin de couvrir l'ensemble des 4 saisons biologiques des espèces.

Cette étude devra déterminer plus précisément les habitats naturels présents au sein de la zone d'étude ainsi que les niveaux d'enjeux associés.

### *Avifaune, chiroptères et petite faune*



*La Buse Variable  
(Buteo buteo)*

L'**avifaune** fait l'objet d'études avec identification des flux migratoires et principaux couloirs de vols des espèces préalablement répertoriées.

La **petite faune** ainsi que les **chauves-souris** sont identifiées afin de déterminer les zones d'enjeux pour les différentes espèces.



*Le Petit Rhinolophe  
(Rhinolophus  
hipposideros)*

L'implantation finale sera déterminée à l'issue de l'ensemble des études afin de présenter un projet de moindre impact sur l'environnement.

## L'étude paysagère

---

Les éoliennes, par leurs dimensions, sont à même de dialoguer avec les grands éléments structurants du paysage.

L'évolution des paysages doit permettre de développer les potentiels naturels des sites en y intégrant l'évolution de l'anthropisation du territoire.

C'est dans un équilibre entre protection et développement que pourra se maintenir la cohérence entre les installations humaines et le territoire.



L'étude paysagère sera réalisée par un bureau d'étude paysager spécialisé.






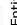












### **L'étude détermine l'impact visuel du parc éolien. Pour cela, le paysagiste :**

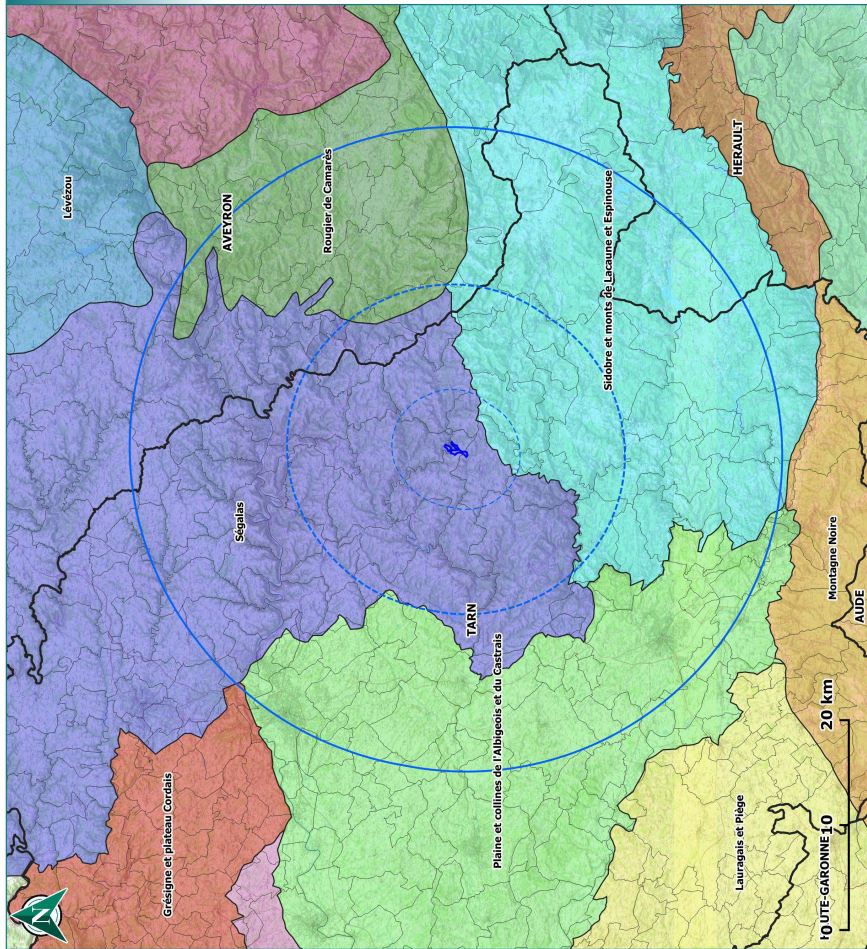
- définit trois aires d'études,
- effectue un état initial de la zone de projet,
- analyse les impacts du parc et les impacts cumulés avec les autres parcs éoliens,
- étudie les variantes d'implantation et recommande l'implantation qui s'insère le mieux dans le paysage.

### **Trois aires d'études seront définies :**

- l'aire d'étude éloignée : **20 km** autour du projet,
- l'aire d'étude intermédiaire : **10 km** autour du projet,
- l'aire d'étude rapprochée : **5 km** autour du projet.



-  Zone d'étude
- Aires d'études**
-  Aire d'étude éloignée (30 km)
-  Aire d'étude intermédiaire (15 km)
-  Aire d'étude rapprochée (5 km)
- Entités paysagères**
-  Coteaux de Mondar et du Gaillacis
-  Grands Causses et Avant Causses
-  Grésigne et plateau Cordais
-  Lauragais et Piège
-  Les contreforts des Causses et de la montagne Noire
-  Les vallées du Jaur et de l'Orb
-  Lévézou
-  Montagne Noire
-  Plaine et collines de l'Albigeois et du Castrais
-  Rougier de Camarès
-  Ségalais
-  Sidobre et monts de Lacaune et Espinouse
- Limites administratives**
-  Limites communales
-  Limites départementales



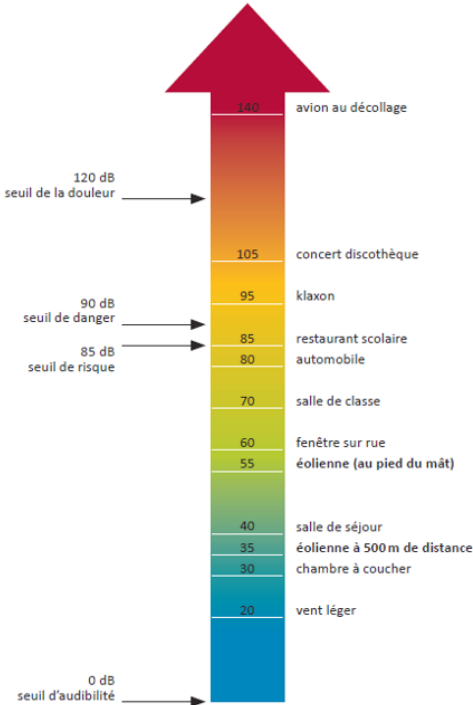
Carte de localisation des entités paysagères

# L'étude acoustique

$$\text{EMERGENCE} = \text{BRUIT}_{\text{éoliennes en fonctionnement}} - \text{BRUIT}_{\text{ambiant}}$$

## Échelle du bruit (dB)

source: ADEME



Depuis 2010, les éoliennes, y compris celles mises en service avant cette date, doivent respecter un niveau d'émergence sonore défini par la loi. La réglementation impose, pour un bruit ambiant supérieur à 35 dB (décibel), de ne pas dépasser les niveaux d'émergence de **3 dB la nuit** et **5 dB le jour**.

### Au pied du mât

*Comparable à une conversation à une distance de 1m*



### 500m à l'extérieur

*Comparable à une conversation chuchotée*

## *Quelle réglementation s'applique aux éoliennes ?*

En cas de dépassement du niveau d'émergence, un plan de bridage peut être mis en place selon différents modes correspondant à des ralentissements graduels de la rotation de l'éolienne, réduisant la puissance sonore générée par celles-ci.

### *La campagne acoustique de Rayssac*

L'étude acoustique devra déterminer des points d'écoute au niveau des habitations les plus proches, susceptibles d'être les plus exposées, afin d'évaluer l'impact acoustique du projet sur son environnement.

Une **nouvelle campagne** sera **réalisée après la mise en service du parc** dans le but de confirmer cette étude et si besoin d'adapter le fonctionnement des éoliennes



*Système TES*

*Sonomètre utilisé pour la capture du bruit*





Pour le projet de Rayssac, les éoliennes utilisées seront à la pointe de la technologie. Ainsi, un **système appelé TES (Trailing Edge Serrations), encore appelé « peignes », composé de « dentelures », pourra être mis en place sur les pales des éoliennes**, pour réduire les bruits d'ordres aérodynamiques.

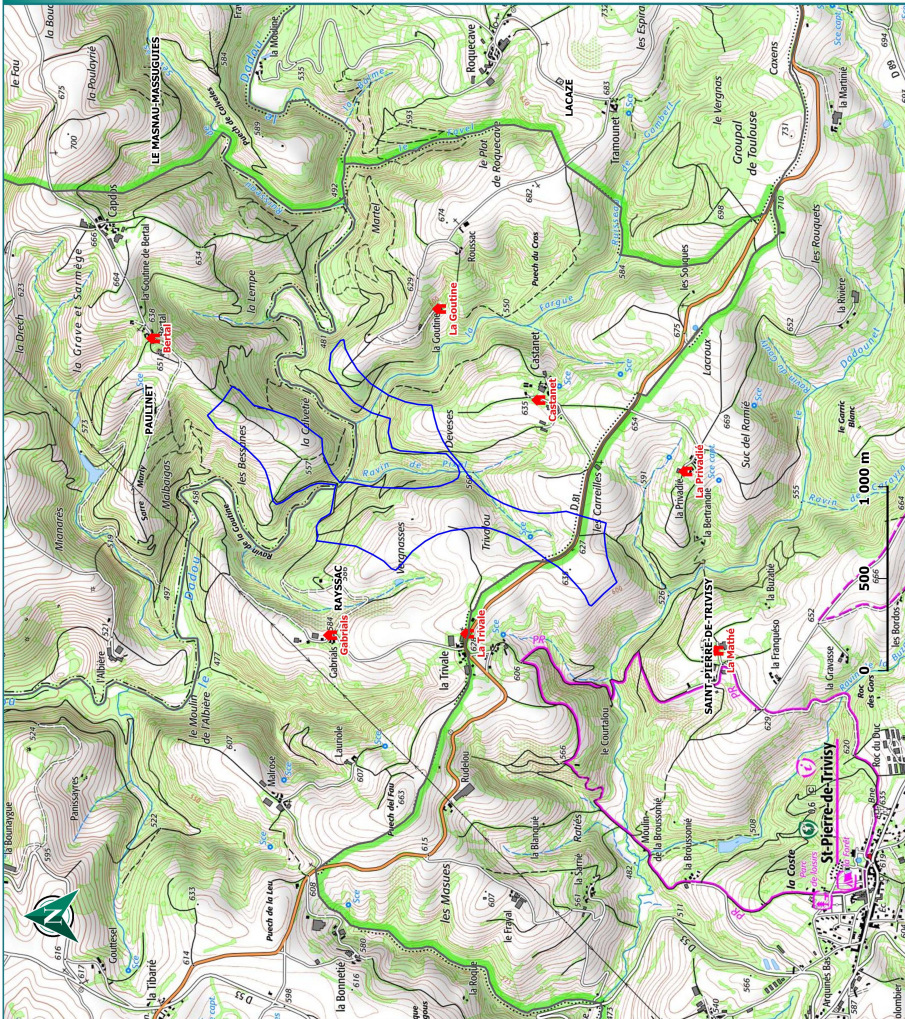


# VOLKSWIND

Projet éolien de Rayszac (81)

Etude acoustique

-  Zone de projet
-  Habitations proches
-  Limites administratives
-  Limites communales

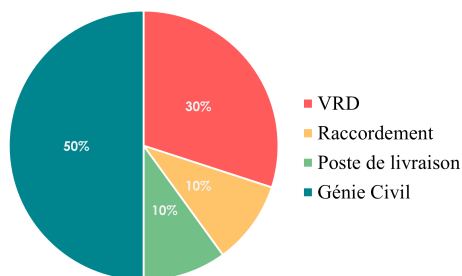




## Les retombées économiques

### *L'éolien et l'emploi*

La filière éolienne comptait près de **1000 sociétés actives dans le secteur** et **22 600 emplois sur le territoire français** en Décembre 2020, dont près de 2 150 se concentraient au sein de la région Occitanie.



### *La sollicitation aux entreprises*

Pour les différentes phases d'un projet, des entreprises sont sollicitées afin de mettre à profit leurs compétences pour l'implantation d'un parc éolien.

Lors de la phase de construction, un parc éolien fait appel à de nombreuses entreprises locales principalement dans le secteur du BTP représentant pour celles-ci un chiffre d'affaire de 250 000 € / MW.

**Cela représente environ 4,2 millions € pour un projet de 4 éoliennes de 4.2 MW.**



### *Les retombées fiscales pour le territoire*

Un parc éolien engendre nécessairement des retombées fiscales pour la commune, la Communauté de commune, le Département et la Région.

**On estime à 240 000 € euros de fiscalité annuelle pour le territoire générée par un projet de 5 éoliennes sur les communes de Rayssac (4 éoliennes) et Paulinet (1 éolienne) dont 108 500 euros annuels pour la Communauté de commune des Monts d'Alban et du Villefranchois et 33 000 euros annuels pour la commune de Rayssac.**

## Acceptabilité de l'éolien

Une enquête réalisée en ligne par Harris Interactive pour le compte du Ministère de la Transition Ecologique entre le 28 juillet au 5 août 2021 auprès de 2 708 Français âgés de 18 ans et plus nous présente quelques statistiques concernant l'acceptabilité de l'éolien en France.

### Une bonne image de l'éolien en général

D'après Harris Interactive<sup>(5)</sup>, **73%** des Français ont une image positive de l'éolien, ce pourcentage monte à **80%** lorsqu'on interroge des personnes résidant à moins de 10 km d'un parc éolien.



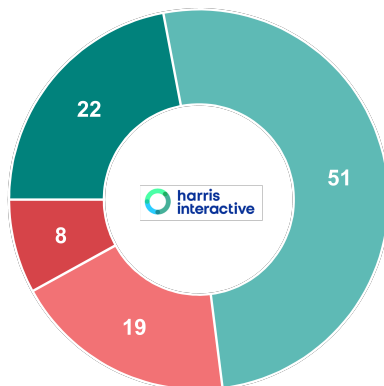
L'énergie éolienne jouit d'une bonne image auprès de 73% des Français.



#### Bonne image : 73%

Moins de 35 ans : 88%  
Résidence principale ou secondaire à moins de 10 km d'un parc d'éoliennes : 80%

- Une très bonne image
- Une assez bonne image
- Une assez mauvaise image
- Une très mauvaise image

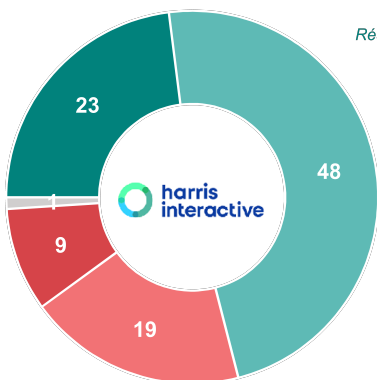


### Une population plutôt favorable au développement éolien

De plus, après la construction du parc éolien, seulement 1 riverain sur 2 qui était opposé avant l'installation des éoliennes considère toujours que cela est une mauvaise chose.

#### Favorable : 71%

Moins de 35 ans : 84%  
Résidence principale ou secondaire à moins de 10 km d'un parc d'éoliennes : 79%



- Tout à fait favorable
- Plutôt favorable
- Plutôt opposé(e)
- Tout à fait opposé(e)
- Ne se prononce pas

Plus de deux tiers des Français (71%) se montrent favorables au développement de l'énergie éolienne en France.

<sup>(5)</sup> voir p31

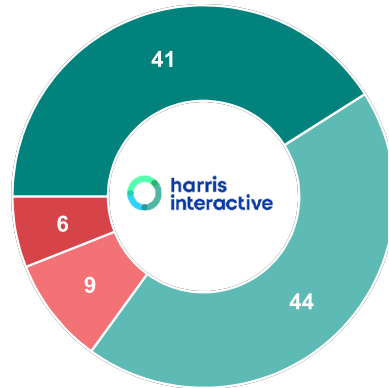
## Une nécessité face au dérèglement climatique

Près de 9 personnes sur 10 considèrent que le développement des énergies renouvelables en France est nécessaire face au dérèglement climatique.



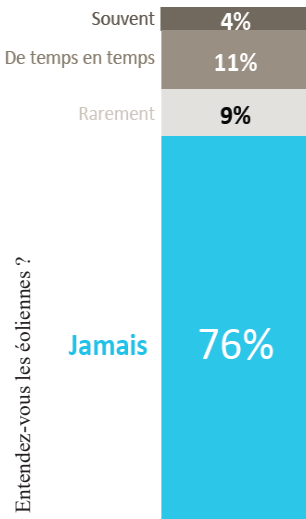
**Nécessaire : 85%**  
*résidence principale ou secondaire à moins de 10 km d'un parc d'éoliennes : 89%*

- Tout à fait nécessaire
- Plutôt nécessaire
- Plutôt pas nécessaire
- Pas du tout nécessaire



Un autre sondage du CSA (Consumer Science & Analytics)<sup>(6)</sup> pour FEE vient également confirmer cette image positive qu'ont les français de l'éolien.

## L'impact au quotidien



### Le bruit

Parmi les questionnés, 76% disent ne jamais entendre fonctionner les éoliennes depuis leur domicile.

Ainsi, 24% des habitants disent entendre les aérogénérateurs, dont seulement 7% qui éprouvent une gêne particulière par rapport au bruit.

### Le paysage :

71% des riverains pensent les éoliennes bien implantées dans le paysage

<sup>(6)</sup> voir p31

## La concertation

---

### *L'information aux populations*

Une première exposition a été réalisée à destination de la population du 27 octobre au 6 novembre 2021 pour présenter la zone de projet et les études en cours.



*Exposition à la salle communale de Raysac*



Ce présent livret a ensuite pour objectif d'apporter l'information présentée à l'exposition à l'ensemble des habitants de la commune.

Enfin, une deuxième exposition sera mise en place second semestre 2022 afin de présenter le résultat des études et l'implantation définitive du projet.

# Le financement participatif

## Propositions de financement participatif pour la population

Volkswind s'engage à proposer aux habitants de participer au financement du parc éolien à un taux préférentiel via la plateforme Lendosphère lors des trois grandes phases du projet :

### Développement / Construction / Exploitation.



Le **financement participatif** permet aux citoyens et riverains du futur parc éolien de prendre part à sa réalisation par le biais d'une collecte de fonds sur la plateforme **Lendosphère**.

C'est un moyen de soutenir le projet tout en bénéficiant d'un **retour sur investissement avantageux**, puisque les taux d'intérêts sont supérieurs à ceux d'autres produits d'épargne disponibles, tel que le Livret A.

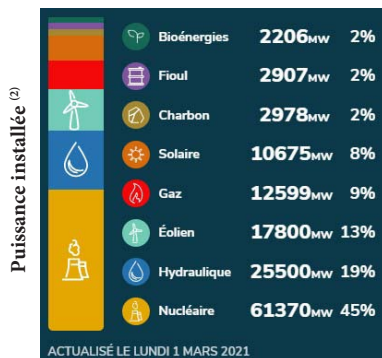


Si une telle opportunité vous intéresse merci de nous renvoyer le coupon réponse en fin de livret par courrier ou courriel avant le 1er mars 2022.

## Léolien en questions

### *La production éolienne induit-elle la création de centrales thermiques supplémentaires ?*

« Etant donné le bouquet énergétique français et les capacités de prévision actuelles, l'introduction de la production éolienne ne nécessite pas de centrales thermiques de réserve supplémentaires. RTE estime d'ores et déjà que l'amélioration des moyens de prévision permettra de gérer un parc éolien de **20 000 MW**. »<sup>(1)</sup>



### *Ma maison va-t-elle perdre de la valeur ?*

**La présence d'un parc éolien ne modifie pas les caractéristiques objectives (état, taille, situation, équipements, accessibilité, attractivité du territoire ...) qui font la valeur d'un bien.**

La réalité prouve que la variation de la valeur de l'immobilier dans les communes rurales dépend beaucoup des services offerts par la commune ou la Communauté de communes (crèche, école, bibliothèque, associations, activités sportives ...).

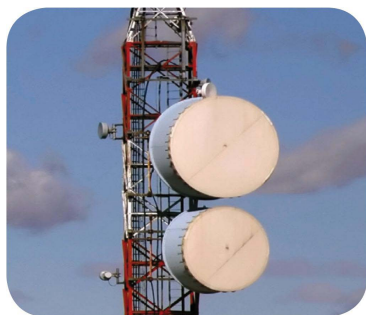


Ainsi, la présence d'un parc éolien n'a pas d'incidence sur la valeur d'un bien immobilier. Les retombées économiques engendrées par sa construction et son exploitation permettent une amélioration notoire des services proposés par la commune. Et dans ce sens augmenter son attractivité.

Nous pouvons citer l'exemple de Monsieur Alexis ARMANGAU, maire de Fitou (11), qui met en avant que l'arrivée du parc éolien n'a pas été préjudiciable sur l'immobilier de Fitou, puisqu'entre 2000 et 2007, il indique que le prix de celui-ci a plus que doublé. Un lotissement de 42 maisons et d'une vingtaine de logements sociaux est actuellement en cours (source : Paroles d'élus – FEE).

<sup>(1)(2)</sup> voir p31

## *Vais-je continuer à recevoir la télévision si des éoliennes tournent près de chez moi ?*



Les éoliennes peuvent faire obstacle ou renvoyer les différentes ondes. **Volkswind vérifie dès le début du fonctionnement du parc la réception TV dans les foyers de la commune.**

En cas de problèmes de réception du fait des éoliennes, les solutions sont diverses et variées : l'installation d'un nouveau retransmetteur, l'installation d'antennes paraboliques ou de boîtiers TNT...

Les frais induits sont à la charge de Volkswind (obligation définie par l'article L 112-12 du code de la construction).

## *Qu'est-il prévu pour le démantèlement des éoliennes ?*

Selon le code de l'Environnement (arrêté du 22 juin 2020), **Volkswind est responsable du démantèlement et de la remise en état du site à la fin de l'exploitation.**

Aussi la société finance :

- Le démontage complet des éoliennes et des postes de livraisons y compris les câbles situés dans un rayon de 10 m.
- L'excavation de la totalité des fondations
- Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur 40 cm de profondeur.
- Le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation.



Le montant des garanties financières est fixé par les conditions de l'arrêté du 26 août 2011 modifié le 22 juin 2020. Ce montant actualisé tous les 5 ans conformément à l'article 31 est à **minima de 50 000 € / éolienne.**

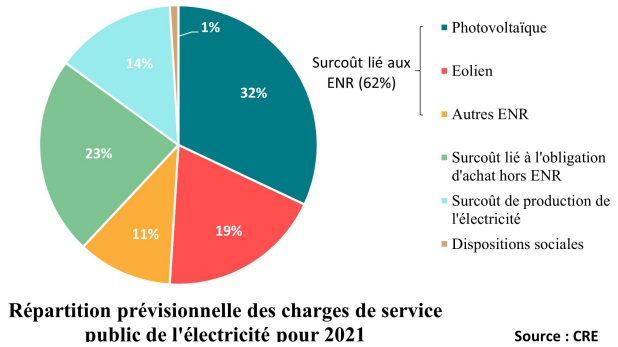
**Le démantèlement d'un parc éolien n'est en aucun cas à la charge de la commune ni des propriétaires des terrains.**

De plus, Volkswind a déjà procédé avec succès au démantèlement d'un de ses parcs en Allemagne.

## Quel est le coût de l'éolien pour le consommateur ?

La Contribution au Service Public à l'Électricité (CSPE) est un prélèvement de nature fiscale sur les consommateurs d'électricité destiné à compenser les charges de service public de l'électricité supportées par les fournisseurs (EDF et les entreprises locales de distribution).

A compter de 2016, le financement des charges de transition énergétique a été étendu aux énergies carbonées. Ainsi, le montant de la CSPE reste fixé à 22,5 €/MWh pour l'année 2021, ce qui correspond à environ 1 €/mois pour l'éolien par ménage (2,5MWh de consommation annuelle).

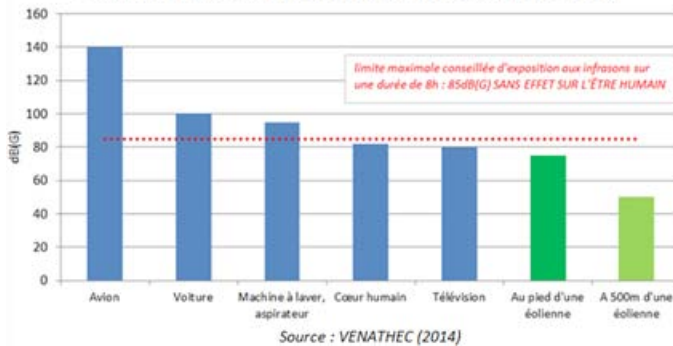


## Les infrasons des éoliennes portent-ils atteinte à ma santé ?

Les infrasons sont des sons de basse fréquence, si graves qu'ils ne sont pas perçus par l'être humain.

**L'ANSES estime qu'il n'existe pas d'arguments scientifiques suffisants permettant de lier l'existence d'effets sanitaires pour les riverains exposés à la part non audible des émissions sonores des éoliennes.** <sup>(3)</sup>

Comparaison des niveaux d'infrason de bruit de la vie quotidienne - dB(G)



Elle réaffirme également que la distance réglementaire d'éloignement de l'habitat de 500m au minimum, par rapport à un parc éolien, est suffisante.

Il est également intéressant de noter que les infrasons émis par notre propre corps (battements cardiaques, respiration) et transmis à l'oreille interne au travers de l'aqueduc cochléaire sont plus intenses que ceux émis par les éoliennes. <sup>(4)</sup>

<sup>(3)</sup> <sup>(4)</sup> voir p31



## Le tourisme est-il incompatible avec un parc éolien ?

Dans certaines communes, le phénomène du « tourisme vert » est en pleine expansion. En effet, des municipalités et des associations profitent de l'implantation d'un parc éolien sur leur territoire pour organiser des visites pédagogiques afin de faire découvrir aux curieux le fonctionnement de ces installations.



Deux exemples permettent de bien comprendre ce phénomène :

- À **Aumelas (34)**, l'association « Demain la Terre ! », en collaboration avec la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault et EDF Renouvelables, coordonne et anime depuis 2007 des actions de sensibilisation et d'éducation autour du parc éolien d'Aumelas.
- Dans le département de la Haute-Loire, à **Ally (43)**, c'est l'association « Action Ally 2000 » qui s'emploie à faire découvrir le parc éolien d'Ally-Mercoeur en exprimant une certaine continuité avec les moulins à vents du XIX<sup>e</sup> siècle.



Des chemins de randonnées voient également le jour aux abords de ces parcs, permettant aux promeneurs de découvrir et d'apprécier la nouvelle identité des paysages.

Certaines communes organisent des compétitions sportives autour de leurs parcs éoliens. Comme par exemple à Névian (11) ou encore « La ronde des éoliennes » à Roumens (31).

## **Bibliographie / Webographie / Glossaire**

---

### Sources :

- (1) : ADEME - Filière éolienne française : Bilan, Prospective et Stratégie (Septembre 2017)
- (2) : RTE - La production d'électricité par filière
- (3) : ANSES - Evaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens (Mars 2017)
- (4) : Académie Nationale de Médecine - Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres (Mai 2017)
- (5) : Harris Interactive - Les Français et l'éolien (Octobre 2021)
- (6) : CSA - Consultation des Français habitant une commune à proximité d'un parc éolien (Avril 2015)

### Pour aller plus loin :

- <http://www.ademe.fr/>
- <http://www.fee.asso.fr/>
- <http://www.enr.fr/>
- <http://www.rte-france.com/>
- <http://www.ipcc.ch/>
- <http://www.negawatt.org/>
- <http://www.eurobserv-er.org/>

### Glossaire :

- **ADEME** : Agence de la Transition Ecologique
- **ANSES** : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire
- **CSA** : Consumer Science & Analytics
- **CSPE** : Contribution au Service Public à l'Electricité
- **ENR** : Energie Renouvelable
- **GES** : Gaz à Effet de Serre
- **FEE** : France Energie Eolienne
- **RTE** : Réseau de Transport d'Electricité
- **SRADDET** : Schémas Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

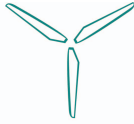


## En conclusion

---

Nous espérons que ce livret vous aura apporté des informations claires et objectives sur le projet éolien ainsi que sur l'éolien en général.

VOLKSWIND se tient bien évidemment à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations.



VOLKSWIND

---

Volkswind France  
Centre Régional de Montpellier  
2929 Avenue Etienne Méhul  
34070 Montpellier  
Tel : 04 67 17 61 02  
[montpellier@volkswind.com](mailto:montpellier@volkswind.com)  
[www.volkswind.fr](http://www.volkswind.fr)





## Donnez nous votre avis !

---

Nom / Prénom : .....

Lieu de résidence : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Je suis intéressé(e) pour participer à la collecte participative :

Oui

Non

A hauteur de :

50 à 100€

100 à 1000€

1000 à 5000€

5000 et plus

**Coupon à retourner avant le 1er mars 2022 à Volkswind France - Centre Régional de  
Montpellier : 2929 Avenue Etienne Méhul 34070 MONTPELLIER  
ou montpellier@volkswind.com**

